

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Étaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. GARDE, M. MERLEY, M. MOLET, MME PERROUX, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Étaient absents excusés ayant donné procuration : MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Était absent : /

MME GODEAS est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/33

Objet : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « L'Union Tir à l'arc ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 9 et 10 septembre 2023, le club de « L'Union Tir à l'Arc » organise à Gragnague – Domaine de Degrés, le Championnat de France de Tir à l'Arc en campagne, par équipe de club. Ce championnat national a lieu sur un weekend et regroupe les meilleures équipes féminines et masculines françaises. Ce championnat regroupe plus de 160 compétiteurs toutes catégories d'âges confondues qui partagent de belles valeurs sportives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € afin d'accompagner cette association unionnaise dans cet événement de grande ampleur.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à l'association « L'Union Tir à l'Arc » afin de l'accompagner dans l'organisation du Championnat de France de Tir à l'Arc en campagne, par équipe de club.

Le Maire,
Yvan Navarro

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

